



Guide de visite

Journées
européennes
du patrimoine
2022



samedi 17 et
dimanche 18 septembre





SOMMAIRE

3 Parcours de la visite	9 Le salon Delacroix	17 La salle des séances
4 Présentation de l'Assemblée nationale	10 Le salon Casimir-Perier	20 La salle des Pas-Perdus
5 Du Palais-Bourbon à l'Assemblée nationale	11 Le bronze de Dalou	21 La décoration de la salle des Pas-Perdus
6 La Présidente de l'Assemblée nationale	12 Le salon Pujol	22 La grande rotonde
7 Le jardin des Quatre-Colonnes	13 Le salon des Mariannes	23 La rotonde Alechinsky
8 La salle des Quatre-colonnes	14 La bibliothèque	24 La galerie des fêtes
	16 La salle des conférences	





L'Assemblée nationale est composée de 577 députés élus au suffrage universel direct, pour cinq ans. Les députés sont députés de la Nation, c'est-à-dire qu'ils représentent la France entière. Dans leur circonscription, ils sont à l'écoute de leurs concitoyens et les rencontrent dans leur quotidien.

L'image des députés siégeant dans l'hémicycle est familière à tous, mais connaissez-vous les trois missions principales de l'Assemblée nationale ?

Elle doit :



Élaborer et voter les lois



Contrôler l'action du Gouvernement



Évaluer les politiques publiques

L'équilibre et la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire sont une des caractéristiques de la démocratie.

L'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif, qu'elle partage avec le Sénat. Ces deux organes forment le Parlement.



Du Palais-Bourbon à l'Assemblée nationale

À la Révolution, le Palais-Bourbon et l'Hôtel de Lassay sont confisqués en tant que biens d'émigrés et réquisitionnés par la toute jeune République. Affecté au Conseil des Cinq-Cents en 1795, le Palais-Bourbon s'est vu doté d'une salle de séance en forme d'hémicycle.

Au moment de la Restauration, le palais revient aux princes de Condé, descendants de la duchesse de Bourbon. Ceux-ci le louent puis le vendent à la Chambre des députés, qui décide de le restaurer complètement.

C'est dans les années 1830, à l'époque de la Monarchie de Juillet, que l'architecte Jules de Joly donne sa configuration actuelle à l'Assemblée.



La Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yaël Braun-Pivet

Quatrième personnage de l'État, elle a été élue par les députés le 28 juin 2022. La Constitution de la V^e République lui donne d'importants pouvoirs institutionnels : elle représente l'Assemblée, dirige ses débats et préside les principales instances internes.

En tant que représentante de l'Assemblée, elle joue un rôle international de premier plan. À ce titre, elle rencontre les chefs d'État et de gouvernements étrangers en visite en France. La Présidente de l'Assemblée nomme également des membres au sein d'importantes autorités administratives ou institutionnelles comme le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de la magistrature ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le Président de la République doit obligatoirement la consulter s'il envisage de dissoudre l'Assemblée ou s'il veut utiliser l'article 16 de la Constitution qui lui donne des pouvoirs exceptionnels.



Le Jardin des Quatre-Colonnes

Les jours de séance, lorsque le temps le permet, journalistes et députés peuvent s'entretenir dans ce jardin appelé « Jardin des Quatre-Colonnes ».

C'est le seul vestige des jardins à la française, témoins du palais construit en 1722 par la duchesse Louise-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Madame de Montespan. Elle avait choisi un quartier de Paris plutôt excentré, presque à la campagne à l'époque ! Ce lieu possédait en effet deux qualités alors recherchées par la noblesse : de grands espaces arborés et la proximité des Tuileries, la résidence royale.

On y trouve la statue de Montesquieu. Écrivain et philosophe français du XVIII^e siècle, Montesquieu est l'un des penseurs majeurs de l'organisation politique des sociétés modernes. Il est notamment l'un des premiers à évoquer le principe de séparation des pouvoirs.



La salle des Quatre-Colonnes

Après l'hémicycle, la salle des Quatre-Colonnes est sans doute l'un des lieux les plus connus de l'Assemblée nationale : c'est en effet ici que les journalistes interviewent les députés les jours de séance.

Regardez tout d'abord le monument dédié aux victimes de la guerre de 1914-1918. Il comporte plusieurs symboles républicains.

Sur la partie supérieure se dresse un coq gaulois ;

Au centre, une main de justice est associée à un faisceau de licteur – les licteurs étant des officiers au service des magistrats dans la Rome antique.

Tournez-vous maintenant vers la niche située en face de ce monument. Elle abrite une statue en marbre représentant la République. Derrière elle figurent les noms des députés et fonctionnaires parlementaires morts pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les angles de la salle sont quant à eux ornés de statues de législateurs antiques. À l'origine, en 1798, ces statues se trouvaient dans la salle des Séances.

Au-delà de ces sculptures, c'est tout le style architectural de cette salle qui fait référence à l'Antiquité. Cela n'a rien d'étonnant, car pour les législateurs, cette période symbolise la République.

Enfin, regardez la porte faisant face au jardin. Elle est encadrée par deux bustes sculptés :

- à gauche, le député socialiste Jean Jaurès ;
- à droite l'auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges.



Le salon Delacroix

Le salon Delacroix fait pendant au salon Pujol. C'est ici que se concertent les députés siégeant dans l'hémicycle à la gauche du Président. Il s'agit sans doute du salon le plus spectaculaire de l'Assemblée nationale, notamment grâce aux remarquables décors peints par Eugène Delacroix.

Au plafond et sur la frise voisine : sont représentées la Justice, l'Industrie, la Guerre et l'Agriculture. Sur les pilastres autour des portes, vous pouvez voir les mers et les fleuves de France personnifiés.

À gauche la Méditerranée et l'Océan, puis la Loire et le Rhin, ensuite la Seine et le Rhône et enfin, derrière vous, la Garonne et la Saône (dénommée Araris en latin).

Avez-vous remarqué ? La Saône est figurée sous les traits d'un homme. Ce choix délibéré de l'artiste fut très critiqué à l'époque, car il contrevenait au canon artistique en vigueur. Les sujets du genre féminin devaient en effet être personnifiés sous les traits d'une femme et les sujets du genre masculin sous les traits d'un homme. Mais Delacroix, peintre fantasque pour les uns et visionnaire pour les autres, brise ce dogme afin de conserver l'équilibre homme/femme parmi les personnages.

Le salon Delacroix est également appelé « Salon du Roi ». Pendant la Monarchie de Juillet, certaines sessions parlementaires s'ouvraient en présence du roi Louis-Philippe. Il siégeait ici sur un trône disposé dans la niche – trône aujourd'hui remplacé par un buste de Marianne.

À droite de ce buste, observez attentivement le visage de l'Océan, sur le pilastre. Détail surprenant, un petit rectangle laisse entrevoir un autre regard. Il s'agit d'un repentir, c'est-à-dire une modification de la peinture. À l'origine, l'Océan regardait vers la niche (là où se trouvait le trône). Dans sa version actuelle, il tourne les yeux vers l'hémicycle. Cette modification a peut-être fait suite au changement de régime de 1848, mais aucune trace dans les archives ne permet de l'affirmer.



Le salon Casimir-Perier

Le salon Casimir-Perier est la salle que les ministres traversent habituellement pour se rendre dans la salle des séances. C'est notamment le cas les mardis, lorsqu'ils répondent aux « questions au Gouvernement ».

Comme la salle des Quatre-Colonnes, l'architecture de cette pièce fait référence aux grands édifices de la Grèce antique. Notez ses colonnes cannelées aux chapiteaux corinthiens et son plafond à caissons, voûté en berceau. Ces éléments rappellent manifestement l'architecture des temples antiques.

Aux extrémités de la voûte se trouvent deux bas-reliefs. Ils représentent des allégories de la loi – côté cour, la loi vengeresse ; et en face, la loi protectrice.

Enfin, des niches abritent des statues d'hommes politiques français.

Remarquez notamment celle à droite du grand bas-relief en bronze. Elle figure celui qui a donné son nom à cette salle, Casimir-Perier. Député en 1817, il représentait l'opposition libérale et rallia Louis-Philippe en juillet 1830.



Le bronze de Dalou

Fondu d'un seul jet, cette œuvre est une véritable prouesse technique. L'ensemble pèse 3,7 tonnes et compte 67 personnages. Ce bas-relief en bronze est une œuvre du sculpteur Aimé-Jules Dalou.

Ce bronze fut créé pour célébrer le centenaire de la Révolution française. Il représente la fameuse séance parlementaire du 23 juin 1789, date inscrite sur le cartouche en bronze placé au-dessous.

Pour comprendre cette scène, il faut remonter quelques jours en arrière... En pleine crise financière, Louis XVI réunit les États généraux à Versailles, afin de voter un nouvel impôt. Les États généraux sont composés des représentants du clergé, de la noblesse et du Tiers-État.

Mais la réunion s'enlise. Le roi soutient le vote par ordre et non par tête, une position qui entérine la domination de la noblesse et du clergé. Les députés du Tiers-État prennent alors une décision révolutionnaire : estimant qu'ils représentent les 96 centièmes de la nation, ils se constituent en Assemblée nationale le 17 juin 1789.

Trois jours plus tard, ils prêtent serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au pays. C'est le fameux serment du jeu de Paume. La scène du Bronze se déroule, elle, trois jours après.

Observons-la de plus près... La composition s'organise autour des deux personnages du premier plan : à droite Mirabeau et à gauche le marquis de Dreux-Brézé. Au cours de cette séance, ce dernier invite les députés à se séparer. Mais Mirabeau s'y oppose fermement en lançant sa célèbre apostrophe : « *Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* ».

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen est adoptée quelques semaines plus tard, le 26 août 1789. Elle est toujours considérée à travers le monde comme l'un des textes fondamentaux de l'histoire de l'Humanité.



Le salon Pujol

Le salon Pujol est l'un des trois salons qui bordent l'hémicycle. Les jours de séance, ces salons sont réservés aux députés et aux membres du Gouvernement. C'est ici que les députés d'un même groupe se concertent pour rédiger un amendement ou arrêter une position de vote.

C'est également dans ces salons que se retrouvent, dans l'urgence, le rapporteur d'un texte et le ministre responsable, notamment pendant les suspensions de séance.

En raison de sa situation par rapport à l'hémicycle, le salon Pujol est par tradition le lieu de rencontre des députés siégeant à la droite du Président. Il doit son nom au peintre qui en réalisa la décoration, Abel de Pujol, élève de David.

L'alternance de décors peints et sculptés crée une illusion parfaite. Pour les murs, l'artiste a utilisé la technique du trompe-l'œil en faux marbre. Au plafond, les scènes des quatre caissons ont été traitées en grisaille.

Elles représentent des moments décisifs de l'histoire juridique française jusqu'à la Monarchie de Juillet :

- les capitulaires de Charlemagne évoquent ainsi les débuts d'une législation d'État centralisée sous les Carolingiens ;
- la « loi salique » fait référence à une ancienne loi franque utilisée au XIV^e siècle pour évincer les femmes de la succession royale ;
- les deux autres scènes ont pour titre *Les Édits de Saint-Louis* et *La Charte de 1830*. Cette dernière rappelle le serment prêté par Louis-Philippe sur la Charte constitutionnelle.



Le salon des Mariannes

Le salon des Mariannes était autrefois le vestibule du Palais-Bourbon. Auparavant ovale, il fut entièrement remanié au XIX^e siècle par Jules de Joly : l'architecte en fait une vaste salle rectangulaire dans un souci de symétrie par rapport à la salle des Quatre-Colonnes.

Les vitrines accueillent deux collections acquises par l'Assemblée.

Les vitrines horizontales présentent de nombreux bustes en terre cuite figurant des caricatures d'hommes politiques et de personnalités du temps de Louis-Philippe et de la monarchie de Juillet. Le caricaturiste Honoré Daumier les aurait modelés directement à la Chambre des députés, au cours des séances auxquelles assistaient la presse et le public.

Quant aux grandes vitrines, elles exposent des bustes de Mariannes aux styles très différents, témoignant d'évolutions tant artistiques que politiques. Certaines ne sont d'ailleurs pas coiffées du bonnet phrygien traditionnel mais d'une couronne végétale. Cette variante avait été mise en place sous la III^e République par le Président Adolphe Thiers, pour éviter toute image trop révolutionnaire.

Depuis 2015, les Mariannes cohabitent avec l'œuvre *Liberté, Égalité, Fraternité* de JonOne, qui a marqué l'entrée du street-art au Palais-Bourbon.



La bibliothèque

La bibliothèque de l'Assemblée fut constituée dès 1796, mais ce n'est qu'en 1830 qu'elle fut installée dans ces lieux spécialement aménagés pour elle par Jules de Joly.

On y trouve 700 000 volumes et de nombreux ouvrages rares. En plus des manuscrits d'articles ou de discours signés de grands hommes comme Victor Hugo, Lamartine, Clemenceau ou Jaurès, la bibliothèque conserve par exemple *la Marseillaise* écrite de la main de Rouget de Lisle et un projet de Constitution annoté par Robespierre.

La bibliothèque est réservée aux députés, à leurs collaborateurs et aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale. Toutefois, les chercheurs peuvent aussi y accéder sur autorisation du Président de l'Assemblée.

Un programme de numérisation des fonds documentaires anciens et de ses plus grands trésors a été engagé en partenariat avec la bibliothèque nationale de France. Le site internet de l'Assemblée permet d'ailleurs de consulter en ligne quelques-uns de ses ouvrages ainsi que les archives sonores des grands débats parlementaires.

Au-delà de ses collections, le prestige de la Bibliothèque vient en partie de ses plafonds entièrement peints par Eugène Delacroix entre 1838 et 1847.



S'il fallut à Delacroix presque dix ans pour achever ce travail, c'est parce qu'il était obligé de démonter ses échafaudages à chaque session parlementaire !

Au plafond, on peut admirer cinq coupole et, à chaque extrémité, un cul-de-four présentant une vaste scène peinte.

D'un côté, Orphée, porteur d'avenir, enseigne aux Grecs les arts et la paix ; de l'autre, dans des tons plutôt sombres, Attila, porteur de mort, ravage l'Italie et les arts.

Au centre de la salle, la coupole de la législation évoque l'équilibre que la loi doit apporter entre ces deux extrêmes.

Elle est entourée de part et d'autre, de quatre autres coupole représentant la philosophie et la théologie et, aux extrémités, la science et la poésie. Ces grandes catégories servaient à classer les ouvrages dans les bibliothèques à partir de la fin du XVIII^e siècle.



La salle des Conférences

Au XIX^e siècle, sous la Restauration, le Palais-Bourbon est revenu aux princes de Condé, les descendants de la duchesse de Bourbon. La salle des Conférences, dans laquelle vous vous trouvez, correspond en partie à leur ancienne salle à manger. Elle a été réaménagée en 1830 par Jules de Joly pour faire pendant à la salle des Pas-Perdus.

Au fil du temps, les symboles royaux qui ornaient la salle des Conférences ont été remplacés par des symboles un peu plus « républicains ». Sur le manteau de la cheminée, par exemple, la couronne de France surplombe un buste de Marianne, rajouté par la suite.

Remarquez aussi le meuble à casiers sur la droite. On l'appelle le « piano ». C'est là que les huissiers déposent les messages à l'attention des députés.

Au plafond, une remarquable verrière éclaire un ensemble de peintures réalisées par François-Joseph Heim.

Regardez la scène au-dessus de la statue d'Henri IV : elle montre Charlemagne faisant lire ses ordonnances au peuple. Sur sa gauche, Louis VI le Gros affranchit les communes ; sur sa droite, Louis XII organise la Chambre des comptes. Enfin, face à la statue d'Henri IV, Louis IX fait publier ses ordonnances.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous sur les deux grands tableaux aux murs :

- celui de gauche représente le dévouement patriotique des bourgeois de Calais. Cette toile d'Ary Scheffer fut accrochée en 1820. Elle fut ensuite agrandie en 1845, afin de correspondre aux dimensions du tableau de droite, venu lui faire pendant ;
- ce second tableau est quant à lui d'Auguste Vinchon. Il représente Philippe le Bel réunissant les États généraux dans l'église Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302.



La salle des Séances

Vous voici dans la célèbre salle des Séances, où siègent les députés. Le public est installé dans les tribunes situées dans les galeries en hauteur. Cette pièce doit sa configuration au Conseil des Cinq-Cents qui s'y installa en 1798. L'hémicycle fut toutefois agrandi au XIX^e siècle par Jules de Joly.

En début de législature, les sièges sont répartis entre les différents groupes politiques. Chaque député se voit alors attribuer un siège selon son appartenance politique. Les deux premiers rangs des travées centrales accueillent les membres du Gouvernement et leurs collaborateurs, d'où l'inscription : « bancs des ministres » sur ces fauteuils.

Juste à gauche se trouvent les sièges des présidents et des rapporteurs des commissions.

Les commissions analysent le contenu d'un texte de loi et peuvent proposer des modifications en adoptant des amendements. Elles désignent un de leurs membres comme rapporteur. Ce dernier est chargé de présenter, en séance publique, le texte adopté en commission.

Il existe aujourd'hui 8 commissions permanentes, chacune compétente dans un domaine particulier : affaires culturelles, affaires sociales, affaires économiques, affaires étrangères, défense, finances, lois et développement durable.

Si les députés sont parfois peu nombreux en séance, c'est notamment parce qu'ils s'impliquent beaucoup dans le travail des commissions. Moins médiatisé que le débat en séance, ce travail constitue pourtant une étape essentielle dans l'élaboration d'une loi. L'assiduité des députés en commission est d'ailleurs contrôlée.

L'hémicycle a été agrandi au XIX^e siècle, mais les colonnades ont gardé leur physionomie d'origine, de même que le bureau et le fauteuil du Président ainsi que le bas-relief de la tribune de l'orateur. Ce bas-relief est du sculpteur Lemot.



Il représente deux allégories, l'Histoire et la Renommée : à gauche, l'Histoire retranscrit les hauts faits proclamés par la Renommée, à droite.

Au centre, deux détails méritent l'attention :

- la représentation de Janus, le dieu romain à deux têtes : il regarde à la fois vers le passé (symbolisé par l'Histoire) et vers l'avenir (symbolisé par la Renommée) ;
- repérez aussi les coqs qui surmontent les deux enseignes militaires. C'étaient à l'origine des aigles impériales, qui furent transformées pour apparaître plus républicains.

Sous ce bas-relief se trouvent les bureaux réservés aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale. Ils réalisent le compte rendu de la séance, publié ensuite au Journal Officiel. Ces bureaux sont encadrés par les sièges des huissiers. Ces derniers veillent au bon déroulement de la séance, exécutent les instructions du Président et transmettent les messages aux députés.

Passons maintenant à la grande tapisserie centrale, qui a été tissée par la manufacture des Gobelins. Elle représente L'École d'Athènes, une célèbre fresque de Raphaël qui se trouve au Vatican. Cette scène a été choisie car elle évoque les origines grecques de la démocratie. De part et d'autre de cette tapisserie, deux grandes statues forment une définition de la démocratie française : assurer la Liberté (à gauche) dans le respect de l'Ordre public (figurée à droite avec une lance).

Au-dessus de la tribune de l'orateur se trouve le perchoir, c'est-à-dire le bureau du Président de l'Assemblée nationale. Il conduit les débats et se charge de faire appliquer les règles de procédure, en veillant notamment à ce que chacun respecte son temps de parole.



Les textes de loi discutés à l'Assemblée sont proposés soit par le Gouvernement – on parle alors de projets de loi – soit par un parlementaire – on parle alors de propositions de loi. Ils doivent répondre à l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt de l'ensemble de la société. Lorsque les députés examinent un texte, ils débattent sur chacun des amendements puis des articles. Ils passent ensuite au vote, le plus souvent à main levée ou par « assis ou debout » en cas d'incertitude.

En général, le vote sur l'ensemble du texte donne lieu à un scrutin public ordinaire. Les députés se servent alors d'un petit boîtier électronique, placé sur leur pupitre. Trois possibilités leur sont offertes : pour, contre ou abstention.

Les résultats sont affichés sur les écrans situés de chaque côté du perchoir. Une fois qu'un texte est adopté, il fait la navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. En cas de désaccord, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot.

En plus d'examiner et de voter les lois, l'Assemblée a pour mission de contrôler l'action du Gouvernement. Une semaine de séance sur quatre est ainsi exclusivement consacrée à des activités d'évaluation et de contrôle. Les questions au Gouvernement font partie des moyens de contrôle existants. Les mardis après-midi, les députés disposent de deux heures pour interroger tour à tour les membres du Gouvernement sur leur politique.

Les députés peuvent aussi déposer une motion de censure, permettant de mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. Si cette motion obtient la majorité absolue des voix exprimées, le Gouvernement est contraint à la démission.

Plusieurs moyens de contrôle existent et beaucoup, comme les missions d'information, les commissions d'enquête ou les auditions de ministres, se déroulent en dehors de l'hémicycle.



La salle des Pas-Perdus

La salle des Pas-Perdus, appelée aussi salon de la Paix, est un endroit symbolique et solennel.

Venant de l'hôtel de Lassay, le président de séance traverse la galerie des Fêtes, la Rotonde et la salle des Pas-Perdus pour se rendre dans la salle des Séances.

Il emprunte alors la porte qui se trouve près de la statue de Minerve.

Selon un cérémonial ancien toujours en vigueur, il est alors entouré d'une double haie d'honneur de gardes républicains qui l'accueillent au son des tambours. La présence de la Garde est symbolique mais elle reste importante, car l'armée est chargée de protéger la République.



La décoration de la salle des Pas-Perdus

Une impression de solennité et de grandeur se dégage de la salle des Pas-Perdus. Au-delà des dimensions monumentales de cette salle, qui mesure 20 mètres de long sur 11 mètres de large, cette impression provient des murs en stuc jaune de Sienne, des sculptures et du remarquable plafond peint qui couronne l'ensemble.

Ce plafond a été commandé en 1830 par Louis-Philippe et réalisé par le peintre Horace Vernet.

Au centre se dresse la figure allégorique de la Paix tenant une branche d'olivier. De chaque côté, vous pouvez distinguer des génies de la vapeur : l'un sur terre et l'autre sur mer. Ils symbolisent la modernité, le progrès technique apportant paix et prospérité.

Observez maintenant la frise du plafond, au niveau des balcons.

Des personnages représentant les corps constitués de l'État sont regroupés au premier plan. Parmi les diplomates, un émissaire en costume traditionnel algérien est venu rendre hommage et prêter allégeance à Louis-Philippe. Cette figure illustre la politique de colonisation menée à l'époque par la France en Afrique du Nord.

L'ensemble du plafond constitue en effet un manifeste en faveur de la politique économique, industrielle et étrangère de Louis-Philippe.

Regardez aussi vers la porte donnant accès à la salle des séances. À gauche, une statue en bronze représente Minerve casquée. Dans la mythologie romaine, Minerve est la déesse de la justice et de la loi. Mais elle est aussi la protectrice des artisans et des métiers d'art qui faisaient alors la renommée de la France.



La grande rotonde

Cette rotonde est l'un des lieux de passage les plus empruntés du Palais.

En montant les escaliers, les journalistes accèdent à la tribune de la presse et à leurs salles de travail. L'ascenseur entre les colonnes date de la fin du XIX^e siècle. Il a été restauré à l'identique et remis en service en 2014.

Dans un angle, une sculpture en bronze réalisée par Tim représente Honoré Daumier, un artiste français du XIX^e siècle. Sous la Monarchie de Juillet, Daumier était célèbre pour ses caricatures et dessins politiques hostiles au roi Louis-Philippe.



La rotonde Alechinsky

Dans cette rotonde, vous pouvez découvrir le travail du peintre belge Pierre Alechinsky, réalisé en 1992.

Pour concevoir ce décor, l'artiste s'est inspiré d'une citation extraite d'un poème de Jean Tardieu, inscrite au-dessus de la porte : « *Les hommes cherchent la lumière dans un jardin fragile où frissonnent les couleurs* ».

De l'art contemporain à l'Assemblée nationale, cela peut surprendre. Pourtant, l'Assemblée achète ou commande régulièrement des œuvres à des artistes contemporains.

En plus du travail de Pierre Alechinsky, on trouve ainsi à l'Assemblée des œuvres d'Olivier Debré, Hervé di Rosa, Ernest Pignon-Ernest, Djamel Tatah ou encore Fabienne Verdier.

Certaines sont placées dans des lieux très symboliques. Par exemple, la sculpture de Vincent Barré Colonne de rameaux - *Hommage aux compagnons de la Libération* orne depuis 2014 le hall de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas.

Quant à l'œuvre de l'artiste graffeur JonOne *Liberté, Égalité, Fraternité*, elle se trouve dans le Salon des Mariannes du Palais-Bourbon.



La galerie des Fêtes

La galerie des Fêtes permet de rejoindre l'hôtel de Lassay, siège de la présidence de l'Assemblée. Cette grande salle, aménagée en 1845, a été conçue dans un style inspiré de la Renaissance.

Avec une alternance de grandes ouvertures cintrées et de pilastres, la composition de cet espace rappelle aussi la célèbre Galerie des Glaces du château de Versailles.

Observez le remarquable plafond en berceau et à caissons qui couronne l'ensemble. Des peintures allégoriques ponctuent les côtés de la voûte. Elles sont attribuées au peintre François-Joseph Heim.

Ces peintures développent les thèmes de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de la justice et des arts.

Sur la gauche, la galerie des Fêtes est doublée par la galerie des tapisseries.

Celle-ci a été aménagée en 1860. Elle abritait à l'origine la collection de peintures du duc de Morny, demi-frère de Napoléon III et Président de l'Assemblée. Cette collection, dispersée à sa mort, a été remplacée par un ensemble unique de neuf tapisseries. Datant des années 1780, elles ont été tissées par les Manufactures des Gobelins et de Beauvais.